



## Marie-Catherine Sarraudy

**Actuaire certifiée IA, diplômée de l'École centrale Paris, la directrice des risques Groupe de la Coface est une experte passionnée par son métier.**

**C'**est en 1990, alors qu'elle vient tout juste d'obtenir son diplôme à l'École centrale Paris, que Marie-Catherine Sarraudy découvre le monde de l'assurance. Elle fait ses premières armes à l'UAP, au contrôle de gestion, où elle est chargée de suivre la rentabilité des produits d'épargne. Une fonction qui est aussi l'occasion de côtoyer pour la première fois l'actuariat. Mais ce n'est que quelques années plus tard qu'elle suivra la formation du CEA pour devenir à son tour actuaire. Entretemps, elle a travaillé dans le domaine de l'assurance non-vie (auto, MRH, santé) ainsi que sur la gestion actif/passif en non-vie, activité encore peu répandue en France à l'époque. Elle se voit ensuite proposer en 1997 par CCF (racheté ensuite par HSBC) de participer à la création d'une entité d'assurance non-vie, expérience très variée et enrichissante. En 2004, elle décide de s'investir sur des problématiques plus actuarielles et intègre le cabinet Towers Perrin (devenu en 2010 Towers Watson après la fusion avec Watson Wyatt, puis Willis Towers Watson en 2015) : « *C'était l'occasion de faire du conseil en environnement international sur tous les sujets d'actuariat, et notamment Solvabilité II qui s'annonçait.* » Suivent quelques années chez Actuaris, où elle gère, en tant qu'associée, le pôle assurance non-vie avant d'être recrutée par la Coface à l'issue d'une mission. Elle recommande de passer par le conseil, qui « *permet des rencontres intéressantes et de traiter des sujets très variés* ».

### À la tête du suivi des risques

Aujourd'hui Marie-Catherine Sarraudy est directrice des risques Groupe, en charge de Solvabilité II, de l'ensemble des travaux

Cécil Mathieu

# « L'actuaire ne doit pas être vu comme un contrôleur, il lui faut rester producteur »

1967

Naissance à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine)

1990

Diplômée de l'École centrale Paris

1990-1993



Contrôleur de gestion en assurance vie à l'UAP

1993-1997



Responsable de l'actuariat des particuliers tous produits assurance non-vie à l'UAP, puis chez Axa

1997-2003



Adjointe du directeur général de la filiale d'assurance non-vie d'HSBC

2000

Diplômée d'actuariat CEA

2004-2008



Consultante dans le cabinet de conseil en actuariat et en environnement international Towers Perrin

2008-2012



Directrice puis associée en charge du pôle d'assurance non-vie du cabinet de conseil en actuariat Actuaris

Depuis 2012



Directrice de l'actuariat puis directrice des risques Groupe de la Coface



Cécil Mathieu

d'actuariat du Groupe, et enfin du suivi des risques financiers et opérationnels, ce qui intègre notamment la cartographie, la politique des risques et le plan de continuité.

Depuis son arrivée dans l'entreprise, Marie-Catherine Sarraudy et ses collaborateurs ont piloté, dans le cadre de la stratégie définie par la direction générale, le projet Solvabilité II et sa mise en œuvre sur l'ensemble des trois piliers, travail considérable du fait de la dimension très internationale du Groupe. Hormis la nécessité de mettre en place une culture commune du risque, un nombre croissant de régulateurs s'inspirent de Solvabilité II, notamment en Amérique du Sud et en Asie. Ces pays voient leurs réglementations évoluer avec la mise en place notamment d'ORSA, ainsi que de nouvelles méthodes de calcul des besoins en fonds propres.

Marie-Catherine Sarraudy juge que la réforme Solvabilité II, malgré une lourdeur qu'elle peut parfois regretter, permet de mettre l'accent sur le suivi des risques, avec des implications importantes sur la gouvernance. « Cette réforme pousse les entreprises à mettre en place des contrôles, et à développer et formaliser une approche ERM, à la fois qualitative et quantitative. Il est possible d'en tirer profit, notamment en garantissant un développement commercial compatible avec le cadre d'appétence aux risques souhaité par la direction générale et le conseil d'administration. »

La réforme peut pousser les entreprises vers des produits moins coûteux en capital ou vers plus de diversification. Principal élément positif : amener toute l'entreprise à se sensibiliser au risque. « Prendre des risques a un coût. Mais mieux le risque est géré, moins il est coûteux et plus il se

transforme en opportunité », rappelle la directrice des... risques.

## Se positionner dans l'après Solvabilité II

Concernant son métier d'actuaire, Marie-Catherine Sarraudy apprécie « la complexité et la diversité des sujets qui permettent d'avoir une vision assez étendue de ce qui se passe dans l'entreprise ». Mais, précise-t-elle, « nous devons être force de proposition et être en éveil sur l'innovation. Le Big Data par exemple fait partie des sujets où les actuaires ont leur place pour accompagner leur organisation. Cela va pouvoir nous servir dans la tarification, la souscription, le suivi des fraudes et, d'une façon générale, l'amélioration de la connaissance – et de l'anticipation – des risques ». Car dès à présent, il convient de se positionner dans l'après Solvabilité II. « L'actuaire ne doit pas être vu comme un contrôleur, il lui faut rester producteur. Ce qui signifie être proche des métiers, être confronté à leurs besoins. Cela permet de corriger les modèles et de bien comprendre leurs attentes. »

Si elle regrette de ne pas avoir suffisamment de disponibilité pour s'investir davantage dans les activités de l'Institut des actuaires, Marie-Catherine Sarraudy essaye d'aller régulièrement aux réunions, qu'elle considère indispensables pour la profession : « Cela permet d'avoir des informations sur le marché, les best practices, la fonction actuarielle. Sur les sujets pointus, l'Institut des actuaires a un rôle à jouer comme source et relais d'information. » Reste un regret : que le métier ne soit pas encore suffisamment connu et notamment par les jeunes « avant même qu'ils ne passent le bac ».

Florence Puybareau